

<b>Numéro dans le SI local :</b>	
<b>Référence GESUP :</b>	1043
<b>Corps :</b>	Maître de conférences
<b>Article :</b>	26-I-1
<b>Chaire :</b>	Non
<b>Section 1 :</b>	19-Sociologie, démographie
<b>Section 2 :</b>	
<b>Section 3 :</b>	
<b>Profil :</b>	SOCIOLOGIE DE LA QUESTION SOCIALE ET SANITAIRE
<b>Job profile :</b>	SOCIOLOGY OF THE SOCIAL AND HEALTH QUESTION
<b>Research fields EURAXESS :</b>	Sociology
<b>Implantation du poste :</b>	0801344B - UNIVERSITE D'AMIENS
<b>Localisation :</b>	CAMPUS CITADELLE
<b>Code postal de la localisation :</b>	80080
<b>Etat du poste :</b>	Vacant
<b>Adresse d'envoi du dossier :</b>	ENVOI NUMERIQUE UNIQUEMENT DEPOT SUR GALAXIE  XXXXXX - X
<b>Contact administratif :</b>	PHILIPPE PENTIER
<b>N° de téléphone :</b>	RESP. GESTION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS 03.22.82.72.28 03.22.82.79.96
<b>N° de Fax :</b>	03.22.82.70.14
<b>Email :</b>	Recrutement-enseignantschercheurs@u-picardie.fr
<b>Date de prise de fonction :</b>	01/09/2021
<b>Mots-clés :</b>	
<b>Profil enseignement :</b>	
<b>Composante ou UFR :</b>	UFR SHS ET PHILOSOPHIE
<b>Référence UFR :</b>	
<b>Profil recherche :</b>	
<b>Laboratoire 1 :</b>	UMR7319 (201220282Y) - Centre universitaire de recherches sur l'action publique et le politique. Epistémologie et Sciences sociales - UMR CNRS 7319
<b>Application Galaxie</b>	OUI

Poste ouvert également aux personnes 'Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi' mentionnées à l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat (situations de handicap).

Le poste sur lequel vous candidatez est susceptible d'être situé dans une "zone à régime restrictif" au sens de l'article R.413-5-1 du code pénal. Si tel est le cas, votre nomination et/ou votre affectation ne pourront intervenir qu'après autorisation d'accès délivrée par le chef d'établissement, conformément aux dispositions de l'article 20-4 du décret n°84-431 du 6 juin 1984.

Le profil détaillé se trouve en pages suivantes

<b>Numéro dans le SI local : Corps : (MCF ou PR)</b> <b>Article</b> <b>Section 1</b> <b>Section 2</b> <b>Section 3 :</b> <b>Profil :</b> <b>Job profile :</b> <b>Research fields</b> <b>EURAXESS : Implantation du poste : Localisation :</b> <b>Code postal de la localisation :</b> <b>Etat du poste : ( V ou SV )</b>	MCF 19          UFR SHSP Citadelle 80 000 AMIENS
<b>Contact administratif :</b> <b>N° de téléphone :</b>	PHILIPPE PENTIER RESP. GESTION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS 03.22.82.72.28
<b>Mots-clés : (1)</b>	Santé ; social ; action publique ; travail
<b>Profil enseignement : Composante ou UFR : Référence UFR :</b>	Les enseignements seront dispensés en licence et master de sciences sociales, notamment dans le parcours sciences sanitaires et sociales sur les objets suivants : sociologie générale, santé/social, institutions de santé et pratiques professionnelles, innovations technologiques, mondes ruraux.  L'enseignant.e-chercheur.se recruté.e aura à assurer des cours de méthodes (ethnographie et méthodes quantitatives). Une maîtrise des traitements informatiques des données qualitatives et quantitatives sera appréciée.
<b>Profil recherche : Laboratoire :</b>	Sociologie de l'action publique dans le domaine sanitaire et social CURAPP-ESS

## Informations Complémentaires

**Job profile** : brève synthèse de quatre lignes en anglais comprenant les coordonnées de la composante qui publie le poste, le profil du poste (2 lignes max.), le contact information sur le poste et le deadline pour candidater.

The courses will be given on Bachelor and Master level of Social Sciences (particularly general sociology, health and social sciences, health institutions, professional practices, technological innovations, rural worlds). Skills required in quantitative and qualitative data processing.

### **Research file** :

### **Enseignement** :

Profil : Les enseignements seront dispensés en licence et master de sciences sociales, notamment dans le parcours sciences sanitaires et sociales sur les objets suivants : sociologie générale, santé/social, institutions de santé et pratiques professionnelles, innovations technologiques, mondes ruraux.

L'enseignant.e-chercheur.e recruté.e aura à assurer des cours de méthodes (ethnographie et méthodes quantitatives). Une maîtrise des traitements informatiques des données qualitatives et quantitatives sera appréciée.

Mots-clés Enseignement : santé ; social ; travail ; méthodes qualitatives et quantitatives

Responsabilités pédagogiques et/ou collectives souhaitées : l'enseignant.e chercheur.e recruté.e sera amené.e à prendre en charge des responsabilités pédagogiques (enquêtes de terrain, stages professionnels) et administratives.

Lieu(x) d'exercice : Amiens, UFR SHSP, Citadelle, 80 000

UFR Département d'enseignement : UFR SHSP, Département de sociologie, ethnologie, démographie - Mention sciences sociales

Nom directeur Département : Nathalie FRIGUL

Tel directeur Dépt. :

Email directeur de Département : [nathalie.frigul@u-picardie.fr](mailto:nathalie.frigul@u-picardie.fr)

URL Dépt. :

### **Recherche** :

Profil : Sociologie de l'action publique dans le domaine sanitaire et social

Mots-clés Recherche : Action publique, Santé

Responsabilités scientifiques :

Les travaux du/de la collègue recruté.e devront porter sur la sociologie de l'action publique dans le domaine sanitaire et social. Une attention portée au genre et/ou aux problématiques émergentes liées à l'environnement et/ou aux savoirs de gouvernement et à l'expertise, sera appréciée.

Les recherches du/de la collègue recruté.e s'inscriront dans l'Axe 1 du laboratoire « Action publique, acteurs privés ». Le/la candidate devra montrer des capacités de dialogues interdisciplinaires avec les autres disciplines du laboratoire (droit, sciences sociales, philosophie, sociologie).

Le/la candidat.e prendra sa part des responsabilités dans l'animation de la recherche et dans la représentation auprès des instances. Il est attendu que le/la candidate monte des projets de recherche d'envergure nationale et/ou internationale mais également qu'il ou elle participe à des projets de recherche collectifs portés par le laboratoire.

Lieu(x) d'exercice : Amiens

Nom directeur unité de recherche : Nathalie Le Bouteillec

Tel directeur unité de recherche :

Email directeur unité de recherche : [nathalie.lebouteillec@u-picardie.fr](mailto:nathalie.lebouteillec@u-picardie.fr)

URL unité de recherche : [www.u-picardie.fr/CURAPP](http://www.u-picardie.fr/CURAPP)

Descriptif unité de recherche (projet scientifique) :

Orienté à l'origine vers l'étude des fonctions de l'État dans les sociétés contemporaines, le Centre Universitaire de Recherches sur l'Action publique et le Politique, Épistémologie et Sciences Sociales couvre désormais un vaste ensemble de recherches en science politique et en sciences sociales. Elles vont de l'étude des échelles de l'action publique (du niveau local au niveau mondial) à celle des formes de politisation, en passant par l'analyse de la production et des usages sociaux des savoirs et des normes.

Le CURAPP-ESS (UMR 7319) relève des sections CNRS 40 (Politique, pouvoir, organisation), 36 (Sociologie, normes et règles) et 35 (Philosophie, histoire de la pensée, sciences des textes, théorie et histoire des littératures et des arts). L'équipe est composée d'universitaires, de chercheurs CNRS, de doctorants et d'ingénieurs en science politique, droit, science de l'éducation, sociologie, démographie et philosophie.

Descriptif projet (axe(s) dans lequel l'enseignant chercheur est susceptible de s'intégrer) :

Axe 1 : Cet axe regroupe des recherches en sociologie, science politique, droit et anthropologie mettant au coeur de leurs problématiques l'imbrication entre les logiques économiques - ou relevant plus largement de la sphère individuelle et privée - et celles de l'action publique.

Plus précisément, il s'agit d'analyser de quelle manière les producteurs non étatiques de l'action publique (entreprises, ONG, lobbys, élus, associations, think-tanks, acteurs sociaux...) orientent les politiques à partir de logiques économiques et sociales propres, et comment les interventions des pouvoirs publics exercent en retour des effets différenciés sur ces groupements. On interroge ainsi la nature et le déplacement des frontières, toujours en tension, qui délimitent à un moment donné et dans des contextes spécifiques ce qui est identifié comme relevant des intérêts particuliers et ce qui est construit comme « l'intérêt général ». Sont placés au centre de ces recherches les conflits potentiels entre différents principes de légitimité, pouvant mener à leur modification et à celle des normes qui en découlent.

**NB : Les modalités de constitution des dossiers de candidature sont prévues par l'arrêté ministériel du 13 Février 2015, modifié par l'arrêté du 23 Juillet 2019.**

**Le dossier de candidature est dématérialisé ;**

**L'attention des candidats est appelée sur l'obligation de déposer toutes les pièces dans l'application Galaxie AVANT la date de clôture des candidatures.**

**Le dossier de candidature au titre du recrutement (article 26-I-1°) est composé d'un formulaire de candidature saisi en ligne et comporte une version numérique des documents suivants indiqués à l'article 10 de l'arrêté du 13 Février 2015 :**

- une pièce d'identité avec photographie ;
- une pièce attestant de la possession de l'un des titres mentionnés au 1° du I de l'article 26 du décret du 6 Juin 1984 susvisé (c'est-à-dire une copie du diplôme de doctorat ou une attestation provisoire en attente du diplôme) ;
- une présentation analytique des travaux, ouvrages, articles, réalisations et activités en mentionnant ceux que vous avez l'intention de présenter à l'audition ;
- un exemplaire de chacun des travaux, ouvrages, articles et réalisations mentionnés dans la présentation analytique et que vous avez l'intention de présenter à l'audition ;
- le rapport de soutenance du diplôme détenu, le cas échéant.

Les documents administratifs ainsi que le rapport de soutenance rédigés en tout ou partie en langue étrangère sont accompagnés d'une traduction en langue française dont le candidat atteste la conformité sur l'honneur. La traduction de la présentation analytique ainsi que des travaux, ouvrages, articles et réalisations est facultative.

Le dossier de candidature au titre de la **mutation** est composé d'un formulaire de candidature saisi en ligne et comporte une version numérique de documents suivants indiqués à l'article 6 de l'arrêté du 13 Février 2015 :

- une pièce d'identité avec photographie ;
- une attestation délivrée par le chef d'établissement dont relève le candidat permettant d'établir sa qualité de maître de conférence et l'exercice de fonctions en position d'activité depuis trois ans à la date de clôture du dépôt des inscriptions ou, le cas échéant, l'accord du chef d'établissement pour l'*exeat* si la condition de durée des fonctions n'est pas remplie ;
- une présentation analytique des travaux, ouvrages, articles, réalisations et activités en lien avec le profil du poste visé en mentionnant ceux qu'il a l'intention de présenter à l'audition ;
- un exemplaire de chacun des travaux, ouvrages, articles et réalisations mentionnés dans la présentation analytique et qu'il a l'intention de présenter à l'audition ;

Les maîtres de conférence séparés pour des raisons professionnelles de leur conjoint et souhaitant bénéficier des dispositions de l'article 9-3 du décret du 6 Juin 1984 susvisé doivent fournir :

- s'ils sont mariés, le livret de famille ;

- s'ils sont pacsés, une attestation de la mairie établissant l'engagement dans les liens d'un pacte civil de solidarité, accompagné, le cas échéant, de l'acte de naissance du ou des enfants ou les pages du livret de famille de parents naturels permettant d'établir la filiation, ou le certificat de grossesse et l'acte de reconnaissance anticipée de l'enfant par les deux parents ;
- s'ils sont concubins, l'acte de naissance du ou des enfants ou les pages du livret de famille de parents naturels permettant d'établir la filiation, ou le certificat de grossesse et l'acte de reconnaissance anticipée de l'enfant par les deux parents ;
- une attestation de la résidence professionnelle et de l'activité professionnelle principale du conjoint, du pacsé ou du concubin ; pour les professions libérales, l'attestation d'inscription auprès de l'URSSAF ou la justification d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers.

Les maîtres de conférence en situation de handicap souhaitant bénéficier des dispositions de [l'article 9-3](#) du décret du 6 Juin 1984 susvisé doivent fournir le document justifiant de leur appartenance à l'une des catégories mentionnées au 1°, 2°, 3°, 4°, 9°, 10° et 11° de l'article L. 323-3 du Code du Travail, document en cours de validité au moment de la demande et de la date d'effet de la mutation.

Les documents administratifs rédigés en tout ou partie en langue étrangère sont accompagnés d'une traduction en langue française dont le candidat atteste la conformité sur l'honneur. La traduction de la présentation analytique ainsi que des travaux, ouvrages, articles et réalisations est facultative.

Le dossier de candidature au titre du **détachement** est composé d'un formulaire de candidature saisi en ligne et comporte une version numérique des documents suivants indiqués à **l'article 8** de l'arrêté du 13 Février 2015 :

- une pièce d'identité avec photographie ;
- une attestation délivrée par le chef d'établissement ou l'administration dont relève le candidat permettant d'établir son appartenance à l'une des catégories visées à l'article 40-2 du décret du 6 Juin 1984 susvisé et sa qualité de titulaire dans son corps ou cadre d'emplois d'origine depuis trois ans au moins à la date de clôture du dépôt des inscriptions ;
- une présentation analytique des travaux, ouvrages, articles, réalisations et activités en mentionnant ceux qu'il a l'intention de présenter à l'audition ;
- un exemplaire de chacun des travaux, ouvrages, articles et réalisations mentionnés dans la présentation analytique et qu'il a l'intention de présenter à l'audition.

Le cas échéant, le diplôme et le rapport de soutenance pourront être produits.

Les candidats séparés pour des raisons professionnelles de leur conjoint et souhaitant bénéficier des conditions de l'article 9-3 du décret du 6 Juin 1984 susvisé doivent fournir les justificatifs d'ordre familial :

- s'ils sont mariés, le livret de famille ;
- s'ils sont pacsés, une attestation de la mairie établissant l'engagement dans les liens d'un pacte civil de solidarité, accompagné, le cas échéant, de l'acte de naissance du ou des enfants ou les pages du livret de famille de parents naturels permettant d'établir la filiation, ou le certificat de grossesse et l'acte de reconnaissance anticipée de l'enfant par les deux parents ;
- s'ils sont concubins, l'acte de naissance du ou des enfants ou les pages du livret de famille de parents naturels permettant d'établir la filiation, ou le certificat de grossesse et l'acte de reconnaissance anticipée de l'enfant par les deux parents ;
- une attestation de la résidence professionnelle et de l'activité professionnelle principale du conjoint, du pacsé ou du concubin ; pour les professions libérales, l'attestation d'inscription auprès de l'URSSAF ou la justification d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers.

Les fonctionnaires en situation de handicap souhaitant bénéficier des dispositions de l'article 9-3 du décret du 6 Juin 1984 susvisé doivent fournir le document justifiant de leur appartenance à l'une des catégories mentionnées au 1°, 2°, 3°, 4°, 9°, 10° et 11° de l'article L. 323-3 du Code du Travail, justificatif de situation de handicap en cours de validité au moment de la demande et de la date d'effet du détachement.

En outre, pour les candidats mentionnés au 7° de l'article 40-2 du décret du 6 Juin 1984 susvisé (*candidats appartenant à un corps ou cadre d'emplois de la catégorie A dont l'indice terminal est au moins égal à l'indice terminal des maîtres de conférence*), l'habilitation à diriger des recherches ou du doctorat ou du doctorat d'État ou du doctorat de troisième cycle ou du diplôme de docteur ingénieur ainsi que, le cas échéant, le rapport de soutenance du diplôme détenu doivent être transmises.

Les documents administratifs ainsi que le rapport de soutenance rédigés en tout ou partie en langue étrangère sont accompagnés d'une traduction en langue française dont le candidat atteste la conformité sur l'honneur. La traduction de la présentation analytique ainsi que des travaux, ouvrages, articles et réalisations est facultative.

## **ATTENTION**

**Début de l'enregistrement des candidatures aux postes et des documents déposés en version numérique sur l'application GALAXIE**

**25 Février 2021, 10h, heure de Paris**

**Date et heure limite du dépôt des documents dématérialisés sur GALAXIE**

**30 Mars 2021, 16h, heure de Paris**